



LE PETIT DÉNATOIS

Mai 2024

Numéro 12



ÉDITO DU MAIRE

Chères Dénatoises, Chers Dénatois,

La cloche a sonné !!!

Le 22 avril 2024, le groupe scolaire et l'accueil de loisirs de notre commune, ont ouvert leurs portes pour le plus grand plaisir de tous nos

enfants et de leurs parents.

Mon équipe et moi-même avons été heureux de les voir faire leur rentrée dans une magnifique structure, les sourires affichés ce jour-là étaient la meilleure des récompenses.

La rentrée a été réussie du côté des enseignants qui vont profiter de locaux adaptés et modernes, ainsi que pour les employés municipaux pour qui une nouvelle ère commence.

Nous adressons un grand merci à eux tous pour leur investissement lors de cette rentrée ainsi que lors des jours de préparation.

Cette reprise a également apporté un grand changement pour les animateurs de l'accueil de loisirs Les P'tits Loups qui a ouvert le mercredi 24 avril. Leurs nouveaux locaux sont mutualisés avec ceux de la garderie municipale.

Nous remercions toute l'équipe d'animation et le personnel municipal pour l'installation dans cette nouvelle structure.

Il nous tient à cœur de remercier vivement les retraités, actifs, adolescents, nouveaux arrivants, employés de la commune ainsi que les conseillers municipaux et leurs familles, venus aider bénévolement à la réalisation des finitions durant ces deux derniers mois. Sans votre aide, les délais n'auraient pas pu être tenus et nous vous en sommes reconnaissants.

L'inauguration de ce nouveau groupe scolaire, périscolaire et extrascolaire aura lieu le dimanche 16 juin 2024, à 10h30, en présence du Préfet, du président du Conseil Départemental, de la Vice-Présidente de la région Occitanie et de la directrice de la Caisse d'allocation familiale.

Tous les dénatoises et les dénatois sont conviés à venir partager ce moment de fierté pour notre village.

L'été arrive à grands pas et avec lui, les festivités organisées par nos associations qui rempliront votre agenda. Nous aurons le bonheur de nous retrouver afin d'échanger et de passer des instants de convivialité, comme notre village en a le secret, pour entretenir le bien vivre à Dénat.

N'oublions pas de souhaiter la bienvenue à François et Mickaël, les nouveaux gérants de l'épicerie rebaptisée « Les Remparts ». Nous les remercions d'avoir choisi notre commune.

Pour terminer, je vous souhaite de passer un bel été et de bonnes vacances,

Fiers de notre commune,

DATES À RETENIR

Samedi 1^{er} juin 2024

Vide-greniers dans le village, de 7h à 16h, organisé par Familles Rurales

Samedi 8 juin 2024

Balade naturaliste à Dénat, à 9h30, sur inscription organisée par la LPO Occitanie

Samedi 8 juin 2024

Apéro-concert, à 19h, à la salle des fêtes, organisé par l'ACL

Dimanche 9 juin 2024

Élections européennes

Dimanche 16 juin 2024

Inauguration du nouveau groupe scolaire, périscolaire et extrascolaire à 10h30

Vendredi 28 juin 2024

Fête de l'école, organisée par les professeurs et l'APE

Samedi 29 juin 2024

Marché de pays, à partir de 19h, à la salle des fêtes, organisé par Familles Rurales

SOMMAIRE

État civil - 2

Les dernières décisions - 2

Adressage en cours - 4

Réouverture de l'épicerie - 5

En Bref - 5

Ouverture de la nouvelle école - 6

Familles Rurales Dénat - 7

Génération Mouvement DFLR - 8

ADMR Lombers-Lamillarié-Dénat - 8

Mentions légales :

Directeur de la publication : Olivier Oustric

Directrice de la rédaction : Marie Estéveny

Imprimé par la Commune de Dénat

Tirage en 400 exemplaires

ÉTAT CIVIL

Nous souhaitons la bienvenue à :

- Leeroy ISSOUFA,
né le 31/01/2024
- Ehsan NEMAR,
né le 20/03/2024
- Pablo DAMBRE,
né le 27/04/2024

Ils nous ont malheureusement quittés :

- Charles SAMOGGIA,
décédé le 02/01/2024
- Jean-Pierre BEL,
décédé le 05/04/2024
- Paulette MOLINIÉ, veuve AVISOU,
décédée le 21/04/2024



Cérémonie des vœux à la population en présence de Sébastien SIMOES, secrétaire général de la Préfecture du Tarn et sous-préfet d'Albi, et de Marie-Claire MALROUX, conseillère départementale de notre canton de Saint-Juéry.



Plantation de plus de 150 arbres, arbustes et plantes vivaces sur le village afin de l'embellir et de favoriser la biodiversité

LES DERNIÈRES DÉCISIONS

Voici un extrait des principales décisions prises lors des derniers conseils municipaux.

Vous trouverez l'ensemble des comptes rendus des conseils municipaux (et d'autres informations) sur le site internet de la municipalité : www.mairie-denat.fr.

• Création d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM)

Une étude va être menée afin de transformer la classe de maternelle de l'ancienne école en MAM. Deux assistantes maternelles, déjà associées au sein d'une MAM dans des locaux privés sur Saint-Juéry, sont intéressées pour venir s'installer à Dénat. Les assistantes maternelles de la commune avaient précédemment été sollicitées.

Ce projet apporterait une solution au problème du manque de places pour la garde des enfants de moins de 3 ans sur Dénat en créant 8 accueils supplémentaires et favoriserait de futures inscriptions à l'école communale.

• Tarif de la restauration scolaire

Notre prestataire : la Centrale de Restauration des Martels (CRM) de Rodez, nous a informé d'une nouvelle hausse de 9 % du prix du repas au 1er mars 2024.

Le conseil municipal a décidé de ne pas répercuter cette augmentation des tarifs aux familles. La commune prendra en charge cette augmentation jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

• Changement de prestataire pour la restauration scolaire

Le service proposé par le CRM de Rodez, notre fournisseur actuel, s'est particulièrement dégradé cette année (livraison trop tardive, oubli du pain, oubli d'un plat...).

De plus, à cause de l'inflation, le prix du repas facturé par le CRM de Rodez a augmenté de près de 10 % tous les 6 mois ces deux dernières années. Ainsi, le tarif du repas de la cuisine centrale d'Albi est devenu plus compétitif.

Avec la volonté d'améliorer la qualité du service proposé, de faire travailler des producteurs locaux tarnais et de limiter l'impact écologique engendré par la livraison des repas, le conseil municipal a décidé de changer de prestataire pour la livraison des repas.

À compter du 1er septembre 2024, les repas de la restauration scolaire seront donc fournis par la cuisine centrale d'Albi.

• Plan de financement de l'école - Création d'une 3e tranche

Afin de pouvoir solliciter une aide financière auprès de l'État dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), le conseil municipal a voté une troisième tranche du plan de financement de la nouvelle école, d'un montant de 60 295 € HT.

Cette troisième tranche permettra de financer la sécurité incendie et l'alarme intrusion, la sécurisation du parking, l'aménagement des espaces extérieurs, du petit équipement intérieur (affichage...), le complément d'honoraires du maître d'œuvre et la révision de prix du marché des travaux.

• Adhésion au Comité des Œuvres Sociales (COS) de l'Albigeois

Le COS est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le rôle est d'assurer la gestion des prestations sociales, culturelles, sportives et de loisirs en faveur des agents des collectivités territoriales.

Le conseil municipal a voté le renouvellement de l'adhésion au COS de l'Albigeois pour l'année 2024.

• Logiciel de gestion du périscolaire

Afin d'avoir une gestion plus simple et rapide des inscriptions des élèves à la cantine scolaire ou à la garderie, de leur dossier administratif et sanitaire, de leurs présences, de la facturation, et afin de répondre à la future obligation de dématérialiser les paiements, le conseil municipal a décidé d'acquiescer un logiciel dédié à la gestion du périscolaire.

Ce logiciel sera mis en place pour la rentrée de septembre 2024 et sera également mis à disposition de l'association Familles Rurales de Dénat pour la gestion de l'ALSH.

Une demande de subvention a été déposée auprès de l'État (DETR) afin de limiter le coût de cet investissement pour notre commune.

• Location de l'épicerie

Un dossier de candidature à la reprise de l'épicerie-bar a été retenu.

Le conseil municipal a décidé d'offrir le loyer du 1er mois (250 € + 50 € de licence IV) pour laisser le temps aux nouveaux propriétaires de s'installer.

• Maintien des taux des taxes communales en 2024

Au vu de la nouvelle augmentation des bases décidée par l'État, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales pour 2024.

En 2024, les taux des impôts locaux resteront à :

- 44,84 % pour la taxe foncière sur le bâti,
- 74,98 % pour la taxe foncière sur le non-bâti,
- 7,32 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

• Validation des comptes administratif et de gestion 2023

Section Fonctionnement 2023

DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	107 366,93 €	Produits services, domaine et ventes	57 535,01 €
Charges de personnel	164 161,07 €	Impôts et taxes	245 483,63 €
Atténuation de produits	73 416,90 €	Dotations et participations	104 354,63 €
Autres charges de gestion courante	30 404,34 €	Autres produits de gestion courante	25 431,83 €
Charges financières	17 663,71 €	Atténuations de charges	2 232,00 €
Charges spécifiques	3 980,00 €	Produits financiers	2 877,38 €
		Produits spécifiques	1 793,10 €
Total	396 992,95 €	Total	439 707,58 €

En 2023, la commune a employé 5,68 ETP (agents en équivalent temps plein). Leurs salaires représentent 41,35 % des dépenses de fonctionnement de la commune avec un montant de 164 161,07 €.

Le produit perçu au titre de la fiscalité locale des ménages représente près de 55,83 % des recettes de 2023 de la commune soit 245 483,63 €.

L'État a versé 92 063,00 € de Dotation Globale de Fonctionnement, soit 20,94 % des recettes de la commune.

Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 9,05 % entre 2022 et 2023.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la commune constaté est de 42 714,63 €.

Le résultat de fonctionnement reporté était de 162 386,12 €.

Le résultat de fonctionnement cumulé se comptabilise donc à 205 100,75 €.

Section Investissement 2023

DÉPENSES		RECETTES	
Immobilisations incorporelles	33 354,19 €	Subventions d'investissement	565 315,31 €
Immobilisations corporelles	34 267,26 €	Dotations, fonds divers et réserves	44 975,96 €
Immobilisations en cours	1 350 140,62 €	Dépôts et cautionnements reçus	750 000,00 €
Taxe d'aménagement	20 306,91 €	Autres immobilisations financières	11 222,00 €
Emprunts et dettes assimilées	20 398,96 €		
Total	1 458 467,94 €	Total	1 371 513,27 €

Les principales dépenses d'équipement 2023 ont été réalisées pour la construction de la nouvelle école.

La commune a perçu 548 093,93 € de subvention pour la construction de la nouvelle école et 9 749,25 € pour la rénovation de la salle des fêtes.

Par ailleurs, elle a encaissé 26 064,25 € de taxe d'aménagement et 18 911,71 € de FCTVA (fonds de compensation de la TVA versé par l'Etat).

En 2023, 465 024,64 € de recettes sont reportées en 2024. Il s'agit essentiellement de soldes de subventions à percevoir pour la construction de l'école.

Le résultat d'investissement 2023 de la commune est déficitaire de 86 954,67 €.

Le résultat d'investissement reporté était de 9 758,82 €.

Le résultat d'investissement cumulé se comptabilise donc à - 77 195,85 €.

Après intégration du solde des restes à réaliser, la section d'investissement présente un excédent de financement de 150 510,31 €.

• Validation du budget primitif 2024

Section Fonctionnement 2024

DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	137 070,00 €	Produits services, domaine et ventes	53 800,00 €
Charges de personnel	183 550,00 €	Impôts et taxes	278 081,00 €
Atténuation de produits	74 600,00 €	Dotations et participations	98 008,00 €
Autres charges de gestion courante	45 020,00 €	Autres produits de gestion courante	22 000,00 €
Charges financières	31 700,00 €	Produits financiers	2 389,00 €
Charges exceptionnelles	5 000,00 €	Excédent de fonctionnement	205 100,75 €
Virement vers la section investissement	182 438,75 €		
Total	659 378,75 €	Total	659 378,75 €

Le budget de fonctionnement devrait peu évoluer pour 2024.

Une partie des excédents de fonctionnement des dernières années va être virée vers le budget d'investissement.

Section Investissement 2024

DÉPENSES		RECETTES	
Immobilisations corporelles	2 000,00 €	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00 €
Projet Nouvelle École	304 967,54 €	FCTVA	1 400,00 €
Terrains aménagés voie douce	4 000,00 €	Taxe d'aménagement	20 000,00 €
Terrain nus	5 000,00 €	Dettes récupérables	11 700,00 €
Hôtel de ville	55 000,00 €	Subventions (Nouvelle école)	681 452,64 €
Immeuble de rapport	3 300,00 €	Attribution de compensation (taxe d'aménagement)	7 472,00 €
Autres installations matériel et outillage technique	2 000,00 €	Ordre d'investissement	50 000,00 €
Équipement cimetière	15 000,00 €	Virement de la section Fonctionnement	182 438,75 €
Salle des fêtes	5 000,00 €		
Installations voirie	2 000,00 €		
Aire de jeux	3 000,00 €		
Matériel de bureau et mobilier scolaire	2 000,00 €		
Taxe d'aménagement	14 000,00 €		
Logiciel	10 000,00 €		
Travaux bâtiments	50 000,00 €		
Déficit d'investissement	77 195,85 €		
Emprunts et dettes assimilées	401 000,00 €		
Total	955 463,39 €	Total	955 463,39 €

Avec la construction de la nouvelle école et l'emprunt souscrit pour la part communale, les dépenses d'investissement restent à un niveau très important. La capacité de désendettement (7,85 années fin 2023) a bien augmenté mais reste inférieure au seuil d'alerte.

ADRESSAGE EN COURS

La loi « 3DS » de 2022 impose au conseil municipal de chaque commune de procéder à la dénomination des voies, ainsi que des lieux-dits situés sur son territoire. Ces données d'adressage devront être mises à la disposition de tous via la « base adresse nationale » (BAN).

Ces mesures visent à améliorer l'accessibilité, la réponse en cas d'urgence et la facilitation du fonctionnement des services publics et privés pour les citoyens (raccordement aux réseaux d'eau ou d'énergie, collecte des déchets, livraisons, GPS, SAMU, SDIS...).

Notre commune comptant moins de 2 000 habitants, nous avons jusqu'au 1er juin pour alimenter la BAN.

Le conseil municipal a déjà effectué la première partie du travail en attribuant un nom aux différentes voies. L'association Tigéo a été mandatée pour attribuer un numéro à chaque maison et effectuer le travail numérique qui permettra d'alimenter la BAN.

Ce travail est déjà bien avancé puisque nous avons déjà repéré toutes les habitations nécessitant d'avoir une adresse.

Si, dans le cadre de votre activité, vous avez besoin que nous attribuions une seconde adresse à votre habitation ou une adresse à un bâtiment qui n'est pas une habitation (pour le siège, pour un local de stockage, pour un lieu de livraison...), merci de le signaler rapidement à la mairie.

D'ici la fin de l'année, les panneaux de dénomination des voies seront installés et les personnes concernées par l'attribution d'une nouvelle adresse recevront un courrier avec un certificat d'adressage.

Un arrêté sera également pris afin de préciser les règles concernant les plaques de numérotation des habitations.

Pour information, une adresse est composée de sept lignes maximum :

- Ligne 1 : Identification du destinataire (civilité, titre ou qualité + prénom + nom ou raison sociale ou dénomination commerciale),
- Ligne 2 : Complément d'identification du destinataire, du service ou du point de remise à l'intérieur du bâtiment (appartement, boîte aux lettres, étage, escalier, chez...),
- Ligne 3 : Complément d'identification du point géographique à l'extérieur du bâtiment (entrée, tour, immeuble, bâtiment, résidence, zone industrielle...),
- Ligne 4 : Numéro, type et nom de la voie,
- Ligne 5 : Lieu-dit ou mentions spéciales de distribution (BP, TSA, CS...),
- Ligne 6 : Code postal + nom de la ville (+ éventuellement CEDEX),
- Ligne 7 : Nom du pays pour un envoi à l'étranger.

Tous les courriers doivent au moins mentionner les lignes 1, 4 et 6. Les lignes 2, 3, 5 ou 7 doivent apparaître si des éléments constitutifs existent. La ligne 6 doit obligatoirement figurer en majuscules non accentuées et sans caractères de ponctuation.

L'angle de la ligne d'écriture avec l'horizontale doit être de maximum 5°.

RÉOUVERTURE DE L'ÉPICERIE

Le mardi 30 avril dernier, nous avons été nombreux à participer à la réouverture de l'épicerie du village rebaptisée « LES REMPARTS ».

François Botton et Mickaël Balavoine, les nouveaux propriétaires, vous accueilleront **du mardi au samedi, de 7h30 à 12h30 et de 16h à minimum 19h30.**

L'épicerie sera également ouverte **le dimanche matin de 9h à 13h.**

Ces horaires pourront évoluer prochainement en fonction de la fréquentation constatée.

Du côté des services proposés, vous retrouverez :

- l'épicerie avec en particulier ses rayons fruits et légumes, et viandes locales,
- le dépôt de pain / viennoiseries, produits par le boulanger de Valdériès,
- le bar, lieu de rencontre et de convivialité important pour notre village,
- la presse avec La Dépêche du Midi et Le Tarn Libre,
- le point relais colis Pickup (Colissimo, Chronopost et DPD France),
- l'offre de restauration principalement le weekend,
- les poulets rôtis le dimanche midi, sur réservation,
- le point de vente La Française des Jeux.

De nouveaux services vous sont également proposés :

- un rayon de fromage et de charcuterie à la découpe,
- un point de développement des photos numériques et de réalisation de photos d'identité,
- un dépannage tabac,
- le cash back qui vous permet de retirer de l'argent en espèces après avoir réalisé un achat par carte bancaire.

Pensez à réserver votre pain la veille avant midi au 09 77 00 63 09.

L'ensemble du conseil municipal tient à souhaiter la bienvenue à François et Mickaël, et espère que vous serez nombreux à devenir leurs fidèles clients.

EN BREF...

Maxime Troislouche a rejoint l'équipe municipale pour réaliser une mission de 6 mois en service civique à l'école, à la garderie et au sein de l'accueil de loisirs.

Une borne de recharge des véhicules électriques

a été installée par le Territoire d'Énergie Tarn, en face de l'épicerie, sur la place des Châtaigniers.



Chaque citoyen est responsable de l'entretien de son devant de porte ou du trottoir situé devant sa maison.

Nous comptons sur la participation de chacun (balayage, désherbage...) .

La C2A propose une aide à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie.

<https://www.grand-albigeois.fr/vivre-ici/eau-et-assainissement/mes-demarches-eau-potable-et-assainissement/>

Un abri à vélos a été installé devant la nouvelle école.



OUVERTURE DE LA NOUVELLE ÉCOLE

Ce lundi 22 avril 2024, jour de la première rentrée des classes dans notre nouvelle école communale, restera dans les annales de notre village !

Projet phare de notre mandature, la construction du nouveau groupe scolaire, périscolaire et extrascolaire vient de se concrétiser avec l'aide de nombreux dénatois.



Dès l'année 2020, nous avons décidé du lieu d'implantation du projet et nous sommes lancés dans la rédaction du programme de l'opération en précisant les besoins quantitatifs et qualitatifs, après concertation avec l'équipe enseignante, le personnel de mairie et l'équipe d'animation de l'accueil de loisirs.

Le 18 mars 2021, nous avons lancé le marché pour la maîtrise d'œuvre. Trois mois plus tard, après avoir rencontré 5 des 13 candidats, nous avons attribué le marché au cabinet d'architectes Cabrol & Beauvois Architectes de Castres.

La fin d'année 2021 a été consacrée à l'élaboration et à la finalisation des plans du futur groupe scolaire.

Début 2022, nous avons effectué les demandes de subvention auprès de l'État, de la région Occitanie, du département de Tarn et de la CAF du Tarn.

Après de nouvelles consultations des usagers du futur bâtiment, le permis de construire a été déposé le 14 mars 2022. La consultation des entreprises a été lancée le 1er juillet 2022 et les marchés ont été attribués à la mi-octobre.



Le 9 janvier 2023, les travaux de construction de la nouvelle école ont débuté et la cérémonie pour la pose de la première pierre s'est déroulée le 15 mars.

Le gros œuvre, puis le second œuvre, ont été réalisés, sous l'œil expert de notre quatrième adjointe : Isabelle Préget.

En parallèle, les services de la C2A se sont occupés de l'aménagement de la voirie et de la création du parking.



Les travaux ont pu être réceptionnés le 15 décembre 2023, avec quelques réserves qui ont par la suite été levées.



Le début d'année 2024 a été consacré à l'aménagement des différents espaces. Cette étape a été entièrement portée par le conseil municipal et le personnel de mairie. C'est à ce moment-là que la solidarité et l'entraide de nos concitoyens nous ont permis de tenir les délais. C'est l'une des richesses et des traditions de notre village.

La première journée citoyenne s'est déroulée le samedi 17 février 2024, avec pour objectif les plantations d'arbres, arbustes et plantes vivaces en périphérie de l'école et la construction des tables et des caissons des meubles (reçus en kit). Une trentaine de personnes ont répondu présent.



S'en sont suivis plusieurs samedis et mercredis soirs de travaux où nous nous retrouvions à une quinzaine de personnes pour fixer les portes des placards, les étagères et les tiroirs, saturer le bois, avancer la construction des meubles, les fixer aux murs, construire les chaises...

En parallèle, Timothée et Maxime (employés communaux), et Patrice Cornelissen (jeune retraité bénévole) ont travaillé de nombreux après-midis sous la direction d'Isabelle Préget.

Grâce au savoir-faire de cette dernière, nous avons fabriqué plusieurs meubles sur mesure. De par leur qualité, ils auront une plus grande résistance au temps.



Nous tenons à la remercier pour son immense investissement dans ce projet et sa réalisation. Sans ses compétences et ses connaissances, ce projet aurait eu un coût plus important et ne serait pas encore achevé.

Nous souhaitons également remercier l'ensemble des bénévoles qui nous ont soutenus dans cette dernière ligne droite et ont participé à la construction des meubles.



Le samedi 13 avril 2024, jour du grand déménagement, est arrivé. Là-aussi, une cinquantaine de personnes étaient présentes pour nous donner un coup de main. En l'espace de trois heures, les cartons de matériel pédagogique, les bureaux et chaises d'écopiliers et les jeux/jouets de la garderie ont été déménagés, ainsi que la vaisselle et le matériel de la cantine et le matériel de l'ALSH. Merci à tous pour votre participation et votre efficacité !

La semaine suivante a été consacrée au rangement des cartons, à l'installation des tableaux blancs, au branchement des ordinateurs...



Enfin, le grand jour est arrivé !

Le lundi 22 avril 2024, au matin, Olivier Oustric, Grégory Avérous et Isabelle Préget étaient aux côtés du personnel de mairie et des enseignants pour accueillir nos 92 élèves dans leurs nouveaux locaux.

Un petit temps d'adaptation sera nécessaire avant que tout le monde prenne de nouvelles habitudes, mais comme l'ensemble des équipes, les enfants et leurs familles étaient très heureux de ce changement.

Le nouveau groupe scolaire, périscolaire et extrascolaire appartient désormais aux enfants de Dénat qui vont apprendre, s'amuser, nouer des amitiés et se créer de fabuleux souvenirs, pour de nombreuses générations.

ASSOCIATIONS

Voici les coordonnées des associations de notre commune :

Association Communale de Chasse de Dénat

chassededenat@gmail.com

Association Culture et Loisirs de Dénat

acl.denat@gmail.com

Association des Aides à Domicile en Milieu Rural Lombers-Lamillarié-Dénat

lombers@admrtarn.fr
05 63 55 27 68

Association des Parents d'Élèves de l'École de Dénat

ape.denat@gmail.com

Association Familles Rurales de Dénat

famillesruralesdenat@gmail.com
06 14 97 63 65

Association Générations Mouvement Dénat, Fauch, Labastide-Dénat, Ronel

06 73 88 49 89

Chorale Happy Day
06 33 35 15 98

FAMILLES RURALES DÉNAT

L'association Familles Rurales de Dénat vous rappelle quelques dates pour agréments cette fin de printemps et le début de l'été tout en maintenant du lien social et de la convivialité :

- Vide-greniers d'été : il aura lieu le samedi 1er juin 2024, de 7h à 16h dans le village.

Pour obtenir des renseignements ou réserver un emplacement, contactez Anne au 06 95 59 87 66.

- Mercat del País : pour bien commencer l'été, nous vous retrouverons le samedi 29 juin, à partir de 19 h à la salle des fêtes Robert Raynal, autour de producteurs locaux.

Vous pourrez choisir votre menu et manger sur place et/ou simplement faire vos courses.

Bien sûr, les activités récurrentes se poursuivent :

- L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) Les P'tits Loups de Dénat reste ouvert les mercredis scolaires jusqu'au 3 juillet 2024 et ouvrira la première moitié des vacances d'été : du 8 juillet 2024 au 2 août 2024.

Renseignements et inscriptions au 06 14 97 63 65.

Les enfants et l'équipe d'animation de l'ALSH ont eu la joie d'intégrer leurs nouveaux locaux le 24 avril dernier. Mutualisés avec la garderie municipale et l'école, ces locaux sont beaucoup plus fonctionnels en plus d'être lumineux et colorés.

- La Bibliothèque l'Or Mot est ouverte au public, hors vacances scolaires les mercredis, de 15h à 17h. Elle est située dans la petite cour en face de la Mairie et bénéficie d'un grand choix de livres pour adultes et enfants. À découvrir !

Au plaisir de vous retrouver très bientôt,

La Présidente,
Anne Estéveny

Généralités Mouvements DFLR

Voici la composition du nouveau bureau :

Président : M. SALVAN André
Co-Président : M. SEGUR Christian
Secrétaire : Mme JO Solange
Secrétaire adjointe : Mme ALBERT Annie
Trésorière : Mme SEGUR Colette
Trésorière adjointe : Mme ANDRAL Solange

Programme des activités à venir :

- Journée pêche, le 8 juin (06 75 98 02 62),
- Vide-greniers en extérieur, le 15 septembre, à Dénat :
renseignements et inscriptions au 06 73 88 49 89,
- Marche, le lundi après-midi (06 75 98 02 62),
- Belote et jeux de société, les 1er et 3e jeudis du mois,
de 14h à 18h, à Ronel (06 75 98 02 62).

ADMR Lombers - Lamillarié - Dénat

En mars 2023, le ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées a décidé de faire du 17 mars 2023 la première journée nationale des aides à domicile pour rappeler à la société ce qu'elle doit à ces professions essentielles qui font vivre le lien social et le soin au quotidien, et reconnaître que ce métier est indispensable pour permettre aux personnes âgées et en situation de handicap de vivre à domicile.

Cette année, ce 17 mars a coïncidé avec le loto organisé à Lamillarié, et à cette occasion, l'ensemble des bénévoles ont voulu mettre à l'honneur les dix salariés présents qui interviennent sur le secteur Lombers Lamillarié Dénat.

La présidente Mme Doris Huchedé en a profité pour réaffirmer son soutien aux auxiliaires et assistants de vie pour leur professionnalisme et leur dévouement permanent auprès de l'ensemble des personnes aidées, et rappelle que bien au-delà des tâches ménagères, les missions consistent à faire de la prévention une priorité pour garantir à chaque personne de bien vieillir chez elle



le plus longtemps possible et de dispenser de l'aide à l'autonomie, ce qui implique une attention particulière pour avoir la capacité de comprendre et partager les émotions d'autrui.

À la fin du discours, une plante a été remise à chacun des salariés pour les remercier de leur travail et de leur investissement, suivi de la photo de groupe.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter l'association au 05.63.55.27.68.

Mairie de DÉNAT

Accueil du public : 1, Place de la Mairie
81120 Dénat

- le mardi de 9h à 12h et de 14h30 à 18h
- le jeudi de 14h30 à 17h
- le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Contactez-nous :

Téléphone : 05 63 76 07 27

E-mail : mairie@mairie-denat.fr

Le Maire reçoit sur rendez-vous :

- le mardi de 16h30 à 18h30
- le vendredi de 14h à 17h

Nous sommes sur le Web !

Visitez-nous : www.mairie-denat.fr

FÉLICITATIONS ! VOUS ÊTES DÉJÀ 344 à recevoir les actualités de DÉNAT sur PanneauPocket !
À titre indicatif, cela représente 40 % des habitants de la commune.

Pensez à mettre régulièrement à jour l'application et à activer les notifications.

- 1 Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.
- 2 Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe.
- 3 PanneauPocket apparaît en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".
- 4 Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le cœur à côté du nom de Dénat pour recevoir ses notifications en temps réel.

BONNE UTILISATION !
PanneauPocket est disponible depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com

Pensez à télécharger l'application :

